

N° 60  
AVRIL 2017

**Unifa**

L'UNION DES ARCHITECTES

# PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

- **CAHIER SPÉCIAL : Île-de-France**
- **Pour un BIM gagnant-gagnant**
- **Formation : le permis d'aménager**
- **Entretien avec Lina Ghotmeh**

12·13·14 OCTOBRE 2017  
LES ARÈNES • METZ



48<sup>e</sup>  
CONGRÈS  
DES  
ARCHITECTES

66 ARCHITECTES  
SANS LIMITES 99



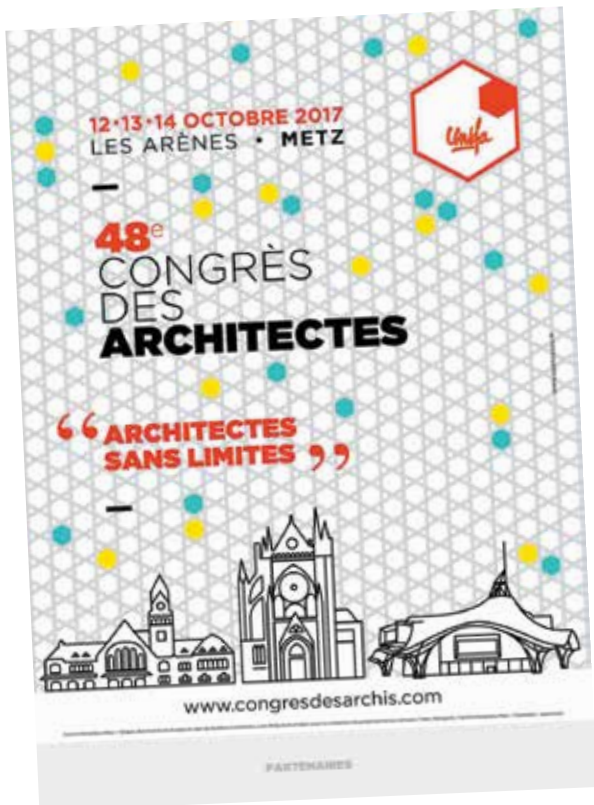
[www.congresdesarchis.com](http://www.congresdesarchis.com)

INVITÉ D'HONNEUR

**Christian de Portzamparc**

participera à deux temps forts  
de ce 48<sup>e</sup> Congrès des architectes :  
**la conférence-débat** du vendredi et **la visite**  
**de la Philharmonie Luxembourg** samedi.





## 48<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES À METZ (12-14 OCTOBRE 2017)

L'Union régionale syndicale des architectes de Lorraine accueille le prochain congrès de l'Unfsa, les 12, 13 et 14 octobre aux Arènes de Metz.

**Le thème "Architectes sans limites"** sera l'occasion de prendre position sur l'évolution de notre métier à travers des pratiques transversales, l'adaptation à de nouveaux territoires et à un cadre économique, social et culturel en évolution.

Nous accueillerons **Christian de Portzamparc** vendredi après-midi pour la conférence-débat et samedi, il sera notre guide pour la visite de la Philharmonie Luxembourg dont il est le concepteur.

Le palmarès du 18<sup>e</sup> Prix du projet citoyen sera dévoilé jeudi après-midi.

### Christian de Portzamparc

Né à Casablanca et diplômé de l'École des Beaux-Arts de Paris en 1969, il crée son agence en 1980.

En 1994, il est le premier architecte français à obtenir la plus haute distinction en architecture, le Pritzker Prize.

Autres récompenses : Grand Prix d'Architecture de la Ville de Paris (1990), Médaille d'Argent de l'Académie d'Architecture (1992), Grand Prix National d'Architecture pour la Cité de la Musique (1992), Grand Prix de l'Architecture (2004).

Basé en France et à l'étranger, il construit dans le monde entier entouré d'une équipe de plus de 100 personnes.



© STEPHENREZ/2013

## UNE QUESTION SUR LES MARCHÉS PUBLICS ?

L'UNSFa ENRICHIT SON OFFRE DE SERVICES AUX ADHÉRENTS

**En tant que cotisant, accédez au service d'information juridique sans aucun surcoût et autant de fois que vous le souhaitez !**

**Sur simple appel au siège, du lundi au vendredi de 9h à 17h**, en plus des informations communiquées régulièrement aux adhérents en matière de droit du travail par notre permanente Marie-Charlotte Colmant, vous pourrez être mis en relation avec **Nicole Sitruk** pour des questions sur les marchés publics.

Les informations ainsi communiquées seront consultables d'ici l'été par tous les adhérents, au côté des fiches juridiques sociales, à partir de notre site internet dans votre nouvel espace "contrats et documents", accessible à partir de votre mot de passe personnel.

*Nota : ces services visent à apporter une information aux adhérents relative au droit du travail et au marchés publics mais ne saurait en aucun cas constituer une consultation d'un avocat.*

**Contact :**

**Service juridique & affaires sociales de l'Unfsa - Tél. : 01 45 44 83 03**

### Nicole Sitruk



Juriste, spécialiste de la commande publique en particulier dans le domaine de la construction. Elle a travaillé douze années à la Mission interministérielle de la qualité des constructions publiques (MIQCP)

en y assurant notamment une activité d'élaboration de textes, recommandations et conseil. En cette qualité, elle a été pendant de nombreuses années une interlocutrice de l'Unfsa.

Dans le cadre de son activité, elle a longtemps conseillé les maîtres d'ouvrage sur l'application des textes et leur mise en situation sur le terrain. Elle a également participé aux travaux de rédaction de la loi MOP et autres textes relatifs à la construction.

Aujourd'hui, auto-entrepreneur, en qualité de consultante, elle propose de partager son expertise avec l'Unfsa.

### AFFAIRE

#### AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (APGL) DE PAU, SUITE...

Albert Lagueyte, architecte inscrit au tableau de l'Ordre des architectes d'Aquitaine, habilité à établir des projets architecturaux pour le compte exclusif de son employeur, avait saisi le CROA P.A.C.A., parce que selon lui, les 10 architectes du service technique intercommunal de l'agence publique de gestion locale des Pyrénées-Atlantiques auraient été discrédités par l'article de Bruno Goyeneche paru dans le numéro 58 de *Passion Architecture*. Il a également mis en cause Régis Chaumont, en tant que directeur de la publication et porté l'affaire devant le conseil régional de l'Ordre pour manquement à l'article 17 du code des devoirs professionnels et demandé la saisine de la chambre régionale de discipline. Le droit de réponse de l'APGL a été publié dans le numéro 59 de notre revue (p.16).

Le CROA Provence-Alpes-Côte d'Azur a examiné la question en séance officielle le 13 janvier 2017 et a débouté Albert Lagueyte de sa demande aux motifs que Bruno Goyeneche et Régis Chaumont étaient intervenus en tant que représentants de la profession, au nom d'organismes syndicaux et qu'il n'y avait pas, par ailleurs, mise en cause directe des architectes de l'APGL.

Saluons la finesse de la décision du CROA P.A.C.A. qui ne manque pas de rappeler dans sa décision, la nécessité pour les architectes employés de respecter les règles de déontologie et pour l'APGL de respecter les règles de collaboration entre personnes publiques, de rendre des prestations de maîtrise d'œuvre de qualité et de ne pas se livrer à une concurrence déloyale envers les confrères appartenant à la maîtrise d'œuvre privée.

(SUITE PAGE 25...)